

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DU GERS**  
**ARRONDISSEMENT DE CONDOM**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

**SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 16 décembre à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BARRERE Etienne, BATMALE Patrick remplacé par son suppléant SAINT MARTIN Joel, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant ALBINET David, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DULONG Pierre remplacé par son suppléant DUSSAU Henri, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine remplacée par son suppléant DONA Edouard, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain, SACRE Thierry, SONNINO Marie, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique, VAN ZUMMEREN Roel,

**ABSENTS EXCUSÉS**: DUPOUY Francis, OUADDANE Atika, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, LABEYRIE Nicolas,

**ABSENTS** : MONDIN-SEAILLES Christiane,

**PROCURATIONS**: Atika OUADDANE a donné procuration à Cécile LAURENT, Rose-Marie MARCHAL a donné procuration à Frédérique TURRO, Vanessa MARTIAL a donné procuration à Marie SONNINO, Nicolas LABEYRIE a donné procuration à Christian DIVO,

**SECRETAIRE** : Jean TRAMONT,

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE BIENS SUITE A LA CREATION DU CIAS**

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2014.07.04 et 2014.07.05 en date du 17 novembre 2014 portant respectivement création d'un centre intercommunal d'action sociale et missions du centre intercommunal d'action sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les missions confiées au CIAS sont :

- Pour les missions relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire de :
  - La création et gestion d'actions, de services et d'équipements destinés à la petite enfance : Multi-accueil, Relais Assistants Maternels et Lieux d'Accueil Enfants Parents ;
  - La gestion, l'entretien de l'EHPAD de la Ténarèze (y compris la création de nouveaux équipements),
  - La gestion du Service des Soins Infirmiers à domicile ;
  - La gestion des cuisines centrales de Condom et de Valence sur Baïse ;
  - Les services de portage de repas à domicile de Condom et de Valence-sur-Baïse ;
  - Le Point Information Jeunesse, la ludothèque et les chantiers jeunes. »
  
- Pour les missions ne relevant pas de l'action sociale d'intérêt communautaire :
  - La gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du voyage ;
  - La gestion du service de Transport à la Demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 521-5 et L. 1321-1 et suivants ;

Monsieur le Président rappelle que le transfert des compétences, ci-dessus énoncées, entraîne de plein droit la mise à disposition au Centre Intercommunal d'Action Sociale des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour l'exercice de ces compétences.

La mise à disposition, sans transfert de propriété, est constatée par procès-verbaux établis contradictoirement entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale. La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire.

Les procès-verbaux précisent la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**PREND ACTE**, de la mise à disposition à titre gratuit et sans transfert de propriété des biens meubles et immeubles de la Communauté de Communes de la Ténarèze utilisés pour l'exercice des compétences ci-dessus mentionnées ;

**APPROUVE** le modèle de procès-verbal en annexe ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les procès-verbaux.

Pour extrait conforme le 17 décembre 2014

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC